

Je veux faire une seule remarque au sujet des accords fédéraux-provinciaux sur la fiscalité, et c'est à propos des programmes à frais partagés relevant du régime d'assistance publique du Canada. Si on examine les régimes d'assistance sociale des provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, on ne peut que conclure qu'elles s'en servent comme un moyen détourné pour recouvrer certains fonds qu'elles croient perdre par les versements de péréquation.

Bien des habitants de l'Alberta s'inquiètent du coût croissant de l'assistance sociale et du nombre des assistés. Ils ne nient pas qu'il existe des malheureux qui ont eu des malheurs et qui ont besoin d'une aide de l'État, mais ils savent également que nombre d'autres semblent parfaitement capables d'aider l'État et l'économie mais s'y refusent et vivent uniquement de l'assistance publique. Cette situation existe également en Colombie-Britannique et en Ontario où, d'après mes amis de l'Ontario, il est aisé de profiter de l'assistance publique.

Ces trois dernières années m'ont convaincu que ces trois provinces nanties se servent du Régime d'assistance publique du Canada pour récupérer du gouvernement fédéral ce qu'elles paient au titre de la péréquation. Il en résulte que dans nos régions où l'assistance publique est la moins nécessaire on l'obtient aisément. En Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta le gouvernement provincial peut se permettre de payer 50c pour encaisser autant en provenance du gouvernement fédéral, alors que les provinces pauvres doivent racler les fonds de tiroirs pour obtenir les premiers 50c et pouvoir contribuer d'autant aux dépenses de l'assistance publique.

Notre objectif qui était d'aider nos concitoyens les moins fortunés en est donc compromis d'autant. J'espère qu'au cours d'une conférence fédérale-provinciale à venir on discutera sérieusement de cette question afin de veiller à la bonne utilisation des deniers publics destinés à aider nos nécessiteux. Il doit être possible de parvenir à ce que les gouvernements provinciaux ne les considèrent plus simplement comme un moyen d'obtenir des fonds fédéraux ainsi qu'il doit être également possible de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas utilisés d'une façon qui crée le mécontentement à l'égard d'un régime de sécurité sociale par ailleurs sain.

Au cours des quelques minutes mises à ma disposition, j'espère avoir indiqué combien je suis partisan du bill parrainé par le ministre des Finances (M. Turner) et du système de péréquation. Je suis persuadé de parler pour la majorité des habitants de l'Alberta; j'en suis convaincu en lisant des éditoriaux comme celui publié par un hebdomadaire de ma circonscription appelé le *Western Review* de Drayton Valley. Le 6 mai 1970, parlant du Québec, le rédacteur déclarait:

... nous devrions assurément nous efforcer de résoudre les maux économiques dont est affligée la province. Par ailleurs, les provinces Maritimes ont plus que leur part de problèmes qui méritent aussi l'attention du gouvernement fédéral.

Je suis heureux aussi d'appuyer ce gouvernement qui, au cours des quatre dernières années, a fait plus que tout autre gouvernement fédéral pour aider ces régions du Canada.

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, le projet de loi dont nous sommes saisis est le produit de négociations laborieuses qui, à n'en pas douter, ont causé

[M. Sulatycky.]

au ministre et aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux qui y participaient, bien des problèmes et bien des moments difficiles. N'oublions pas que l'accord auquel sont parvenus le gouvernement fédéral et les provinces, et que renferme maintenant ce projet de loi, fait partie intégrante de la structure présente de la confédération. De fait, il est devenu un élément très important, et même vital, de tout le fonctionnement de l'ensemble de la nation. A bien des égards, on peut dire qu'il le renforce, car il tient compte de certaines des difficultés auxquelles on s'est heurté de temps à autre, et de certaines des modifications qui se sont produites dans l'économie canadienne.

D'autre part, il nous faut reconnaître, je crois, que le rôle important que jouent ces accords dans le fonctionnement du gouvernement aux niveaux fédéral et provincial dans tout le pays rend plus fragile toute la structure de notre nation. Nous allons de période de période de cinq ans en période de cinq ans, après quoi il nous faut reprendre à nouveau toutes les négociations. Les liens qui unissent notre nation sont, de ce fait, soumis à une tension extrême, mais je crois que cela est inévitable dans le genre de négociations nécessaires pour parvenir à des accords comme ceux-là.

• (2140)

Je crois que nous devons également nous souvenir que, dans une certaine mesure, les arrangements qui sont conclus périodiquement sont des compensation pour les lacunes et déficiences de notre constitution. Ces arrangements peuvent parfois constituer un atout qui nous réunisse davantage; parfois, ils peuvent aussi engendrer des problèmes et révéler plus nettement certaines des difficultés que nous devons traverser pendant une certaine période.

Un des points qu'il ne faut pas oublier en étudiant cette mesure législative c'est, à mon avis, qu'elle met en relief les inégalités et disparités qui existent au pays, inégalités que reflète bien la diversité des positions financières et des potentiels fiscaux des divers gouvernements provinciaux du Canada. Une province, Terre-Neuve, comme nous l'avons signalé plus tôt, tire du gouvernement fédéral 65 p. 100 de ses recettes totales. Ceci, à mon avis, entraîne des conséquences qui touchent l'administration des provinces telles que nous les connaissons dans le cadre de notre régime fédéral de gouvernement. L'Île-du-Prince-Édouard, comme nous l'avons signalé, tire du gouvernement fédéral environ 55 p. 100 de ces recettes. Ceci a également engendré des problèmes. Ces deux provinces ne souhaiteraient certainement pas se voir retirer ces recettes dans les circonstances actuelles; cependant, d'en faire des entités provinciales ou des gouvernements souverains comme le ministre en a parlé dans son discours au sujet du gouvernement de Terre-Neuve, c'est bien mal représenter la situation.

Nous avons déjà clairement indiqué au cours de ces débats que les membres de notre parti, acceptent le principe de la péréquation et reconnaissent que ce bill renfermait bon nombre d'aspects de l'application du principe de la péréquation. J'aimerais aussi indiquer clairement que, pour ce qui est de la Saskatchewan, nous croyons que le principe de la péréquation est important pour nous. Il l'est pour le pays et pour bon nombre de provinces. A l'avenir, les provinces qui ne reçoivent pas actuellement de paiements de péréquation pourront considérer le principe de tels paiements comme important.